

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

L'an deux mille dix-sept, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE, Député-Maire, en suite de la convocation faite le 2 février 2017.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Député-Maire
- M. BOSSOIS, Mme CLAUSSE, Mme KREBS, M. KAHLAL, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RAIMBAULT, M. FEUILLET, Adjoints au Maire
- Mme GARCIA, M. SCHILLER, M. GARNIER J., Mme BETTING, M. OUALI, Mme COLLET, Mme GUINOISEAU, Mme de CHANLAIRE, M. EREN, Mme PEYRONNEAU, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, Mme ANGOT, M. LESAGE, Mme VARNIER, M. CORDEBARD, Mme AYADI, M. AMELON, Conseillers Municipaux

Excusés :

Mme DECHANT, Mme AUBRY, Mme DORKEL, M. CHARPENTIER, M. BONNEMAINS, M. GARNIER P., M. LEBRUN, M. BOUZON, Mme SAMOUR

Ont donné procuration :

Mme DECHANT à Mme KREBS
Mme AUBRY à M. KAHLAL
Mme DORKEL à M. GARNIER J.
M. BONNEMAINS à M. CORDEBARD
M. BOUZON à M. AMELON

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 01-02-2017

**BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER - EXERCICE 2017 -
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mme Pascale KREBS

Vu les articles L 2311-1, L 2311-3, L 2311-7 alinéa 2, L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Le Budget Primitif 2017 a été élaboré à la suite du débat sur les orientations budgétaires et reprend partiellement le résultat de fonctionnement à hauteur de 1 234 585 € pour majorer l'autofinancement.

L'attribution des subventions, dont la liste est annexée au budget primitif, ne nécessite pas de délibération spécifique.

Dans le cadre des dépenses à caractère pluriannuel, des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) doivent être présentés par le Maire. Ces AP/CP font l'objet d'une délibération distincte.

Le total du Budget Primitif 2017 s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des sections dont le détail figure ci-dessous :

- Section de fonctionnement	23 810 306,00 €
- Section d'investissement	18 024 545,00 €
- Soit un total de	41 834 851,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DETAIL DES CHAPITRES

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunt et dette	2 880 000
20	Immobilisations incorporelles	116 365
204	Subventions d'équipement	8 200
21	Immobilisations corporelles	14 739 980
23	Immobilisations en cours	260 000
040	Transferts entre sections	20 000
Total des dépenses de la section d'investissement		18 024 545
10	Dotations et fonds divers	1 783 015
13	Subventions perçues	3 996 735
16	Emprunt et dette	4 500 000
021	Virement de la section de fonctionnement	5 701 620
024	Produits des cessions	1 243 175
040	Transfert entre sections	800 000
Total des recettes de la section d'investissement		18 024 545

SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES CHAPITRES

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	5 197 882
012	Charges de personnel	164 593
014	Atténuations de produits	5 550 000
022	Dépenses imprévues	60 000
65	Charges diverses de gestion courante	5 477 211
66	Charges financières	768 500
67	Charges exceptionnelles	90 500

023	Virement à la section d'investissement	5 701 620
042	Transferts entre sections	800 000
Total des dépenses de la section de fonctionnement		23 810 306
002	Résultat de fonctionnement repris partiellement	1 234 585
013	Atténuations de charges	19 046
70	Produits des domaines, ventes et prestations diverses	1 116 500
73	Impôts et taxes	11 604 000
74	Dotations et participations	9 761 215
75	Produits divers de gestion courante	54 960
042	Transfert entre sections	20 000
Total des recettes de la section de fonctionnement		23 810 306

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2017 de la Ville de Saint-Dizier du budget principal.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **28 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE (Mme AYADI – M. AMELON – M. BOUZON)**

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON